



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Carole SERAYET, Maire.

Sont présents :

Mesdames ANCEL, BORREL, CAILLOU, CESTONARO, HIRSCHAUER, ORLANDO, SERAYET
Messieurs BOYET, CULIANEZ, DURAND, GUYARD, LACROIX, MALBRANQUE, MONTI, MOUCHET, VIOLY, ZGAINSKI.

Sont excusés :

Claire BODIN a donné pouvoir à François-Xavier ZGAINSKI.

Est absente : Elodie CASTIGLIONE

Présents : 17

Suffrages exprimés : 18

32-22 : Nouvelle tarification de location des salles communales aux particuliers

Carole SERAYET, Maire, expose :

Les tarifs de location des salles communales aux particuliers (habitants de La Murette exclusivement) sont inchangés depuis plusieurs années. Afin d'être en phase avec les réalités financières et les contraintes énergétiques et économiques dans lesquelles les collectivités évoluent depuis plusieurs années, aggravées avec la situation internationale actuelle, il convient d'actualiser les tarifs de location des salles communales dans le cadre de manifestations privées. Il s'entend que les associations muretines restent prioritaires quant à l'occupation des salles communales.

Afin de tenir compte de la forte augmentation du coût de l'énergie, il est proposé de créer deux périodes de tarification distinctes :

- Été : du 01/04 au 31/10
- Hiver : 01/11 au 31/03

Le Conseil municipal souhaite également simplifier les durées de location des salles polyvalentes, en louant le week-end complet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs ci-dessous :

- **Petite Salle polyvalente (sans cuisine) – 70 personnes**

Du samedi 8h au dimanche 17h

- Été : 250 €
- Hiver : 320 €

- **Grande Salle polyvalente (avec cuisine) – 400 personnes**

Du samedi 13h au dimanche 17h :

- Été : 600 €
- Hiver : 800 €

- **Théâtre l'Arbre en Scène**

Pour 1 représentation, y compris 4h maximum de répétition selon la disponibilité du théâtre, à valider par la commune :

- Été : 100 € la représentation (150 € les deux)
- Hiver : 150 € la représentation (225 € les deux)

- **Salle du Grand Arbre (en option avec la location du Théâtre l'Arbre en Scène)**

Dans la mesure où il est strictement interdit de boire et de manger dans l'enceinte du Théâtre, il est offert aux loueurs du théâtre la possibilité de louer en option la salle du Grand Arbre située rue du Grand Arbre afin d'organiser un temps convivial.

- Été : 30 € pour 1 représentation (45 € les deux)
- Hiver : 50 € pour 1 représentation (75 € les deux)

Après délibération, le Conseil municipal décide :

-D'ADOPTER les nouveaux tarifs de location des salles communales tels que définis ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023

VOTE

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à La Murette, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture.

Le Maire,



Carole SERAYET (Isère)